

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er octobre 2015

---

NOUVEAUX DROITS EN FAVEUR DES MALADES ET DES PERSONNES EN FIN DE VIE -  
(N° 3091)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 154

présenté par  
M. Dhuicq et M. Hetzel

-----

**ARTICLE 4**

Supprimer l'alinéa 2.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Tout soignant agit en équipe. De plus, le médecin, ayant prêté le serment d'Hippocrate, il doit agir en son âme et conscience. Cet amendement est inutile et néfaste car il fige dans le droit ce qui relève du travail du praticien.